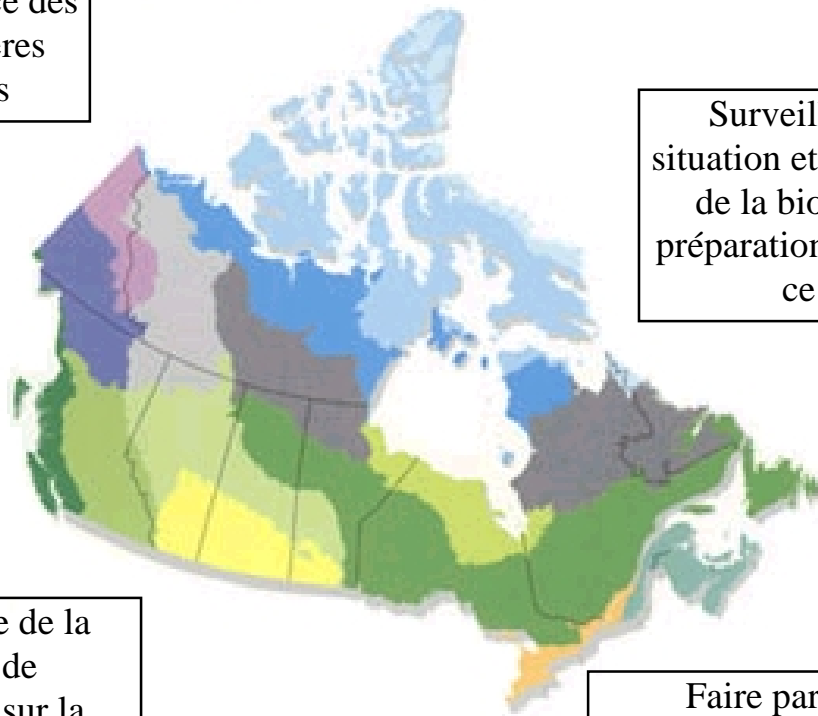


# Agir ensemble

## Mesures de collaboration prioritaires pour la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité 2001-2006

Aborder la menace des espèces étrangères envahissantes

Surveillance de la situation et des tendances de la biodiversité et préparation de rapports à ce sujet



Établir l'assise de la science et de l'information sur la biodiversité

Faire participer les Canadiennes et les Canadiens à l'intendance de la biodiversité

Rapport du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la biodiversité pour la réunion du Conseil des ministres de la faune, des forêts et des pêches du 19 septembre 2001

## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ .....	1
AGIR ENSEMBLE .....	3
I. Introduction .....	3
II. Les ressources biologiques et la biodiversité du Canada .....	4
III. Défis de la conservation et de l'utilisation durable.....	5
IV. Relever les défis.....	8
V. Renouveau de l'engagement du Canada à la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité : .....	9
VI. Mesures de collaboration prioritaires recommandées pour la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité (2001-2006) .....	10
ANNEXES .....	12
Aborder la menace des espèces étrangères envahissantes .....	12
Établir l'assise de la science et de l'information sur la biodiversité .....	14
Surveillance de la situation et des tendances de la biodiversité et préparation de..... rapports à ce sujet .....	16
Faire participer les Canadiennes et les Canadiens à l'intendance de la biodiversité	18
GLOSSAIRE .....	19
RÉFÉRENCE .....	21

## RÉSUMÉ

La *Stratégie canadienne de la biodiversité*, élaborée conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, a été diffusée il y a un peu plus de cinq ans. La stratégie est la réponse du Canada à la Convention sur la diversité biologique ratifiée en 1992 par le Canada.

De grands progrès ont été réalisés par toutes les compétences dans la mise en œuvre de la Stratégie. Cependant, de grands défis restent à relever, dont un grand nombre touchant toutes les compétences et tous les secteurs.

En août 2000, le Conseil des ministres de la faune du Canada a demandé qu'un rapport et des recommandations soient déposés, à sa prochaine réunion, sur les priorités de la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité nécessitant des mesures fondées sur la collaboration. Étant donné la pertinence de la biodiversité aux intérêts des autres conseils ministériels s'occupant de ressources biologiques, on a considéré qu'il était important que le rapport et les recommandations soient déposés à une réunion réunissant le 19 septembre 2001 les membres de plusieurs conseils (comprenant les conseils ministériels des pêches, de la foresterie et de la faune).

Le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la biodiversité a travaillé au cours de la dernière année à cerner les enjeux pancanadiens de la biodiversité. Un représentant fédéral du ministère d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et un représentant du Saskatchewan Environment and Resource Management, détachés auprès du Bureau de la Convention sur la biodiversité d'Environnement Canada, étaient les cogestionnaires du projet. À la suite de ces travaux, le Groupe de travail a convenu d'une série de domaines prioritaires de collaboration entre les compétences. Il s'agit de domaines considérés comme essentiels à l'amélioration de notre capacité de gestion écologique touchant les compétences et les mandats de conseils ministériels.

Il est donc recommandé que les ministres entérinent les priorités suivantes de mesures fondées sur la collaboration et demandent un rapport d'étape et un plan d'action d'ici un an pour aller de l'avant dans chacun de ces domaines.

- **Aborder la menace des espèces étrangères envahissantes** : élaborer un plan provisoire afin d'aborder la menace croissante posée par les espèces étrangères envahissantes au Canada et ce, d'ici l'automne 2002.
- **Établir l'assise de la science et de l'information sur la biodiversité** : élaborer une stratégie afin d'améliorer la collecte, la gestion, le partage, l'analyse et l'accessibilité de l'information biologique d'ici l'automne 2002; élaborer, d'ici l'automne 2003, un programme scientifique et de recherche afin de comprendre et aborder de manière plus efficace les causes des pertes de biodiversité ainsi que la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques.
- **Surveillance de la situation et des tendances de la biodiversité et préparation de rapports à ce sujet** : élaborer un plan d'activités, d'ici l'automne 2002, visant à améliorer la surveillance et l'intégration des données sur la biodiversité dans

l'ensemble des écosystèmes et pour faciliter la production régulière de rapports sur la situation et les tendances de la biodiversité au Canada à partir de 2005.

- **Faire participer les Canadiennes et les Canadiens à l'intendance de la biodiversité** : élaborer, d'ici l'automne 2003, une stratégie d'intendance de la biodiversité, d'ici l'automne 2003, appuyant et se fondant sur des engagements existants du Plan d'action pancanadien pour l'intendance, lequel avait été appuyé par les ministres responsables de la faune et qui accroît la participation à l'intendance de la biodiversité par tous les secteurs de la société canadienne.

L'appui ministériel aux priorités proposées assurera la poursuite de la collaboration et de la consultation entre les compétences, et l'élaboration d'un programme de travail plus détaillé et chiffré pour appuyer chacune des priorités.

Le programme de travail prendrait appui sur les travaux considérables déjà en cours dans les compétences et les secteurs et entre ceux-ci et établirait des liens avec eux. Les compétences détermineraient leur participation selon la pertinence du programme de travail par rapport à leurs priorités et à leur capacité de participer.

Le Bureau de la Convention sur la biodiversité d'Environnement Canada continuera à agir comme secrétariat du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la biodiversité, lequel supervisera la prochaine étape de planification.

**AGIR ENSEMBLE**  
**Mesures de collaboration prioritaires**  
**pour la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité**  
**2001-2006**

***I. Introduction:***

Près de dix ans se sont écoulés depuis que les dirigeants de la planète se sont réunis à Rio de Janeiro (Brésil) afin de participer à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, où la Convention sur la diversité biologique a été ouverte à la signature. Le Premier ministre du Canada a signé la Convention, confirmant ainsi l'engagement du Canada à conserver la biodiversité, à utiliser les ressources biologiques d'une manière durable et à partager équitablement les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Le 14 décembre 1992, appuyé solidement par les provinces et les territoires, le Premier ministre a officiellement ratifié la Convention qui est entrée en vigueur le 29 décembre 1993.

En réponse à la Convention, les ministres responsables de l'environnement, des forêts, des parcs et de la faune ont exigé la formation d'un Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la biodiversité (composé de représentants de toutes les provinces, de tous les territoires et de plusieurs ministères fédéraux ayant des responsabilités en matière de biodiversité) afin d'élaborer une stratégie canadienne de la biodiversité. L'intention de la stratégie était de décrire en détail la compréhension du Canada relativement aux engagements de la Convention et de prévoir les réponses appropriées à ces engagements. Le groupe de travail a été orienté dans la préparation de la Stratégie canadienne de la biodiversité par un groupe consultatif national sur la biodiversité composé de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des groupes de conservation, des universités et des organisations autochtones.

La Stratégie canadienne de la biodiversité a été terminée et diffusée publiquement en 1996. Indiquant ainsi le haut niveau d'appui pour sa mise en œuvre, les ministres de toutes les compétences ont signé une déclaration d'engagement et ont invité toutes les Canadiennes et tous les Canadiens à se joindre à eux dans sa mise en œuvre.

## II. Les ressources biologiques et la biodiversité du Canada

**Notre diversité :** Ayant une superficie de 9,9 millions km<sup>2</sup>, le Canada est un des plus grands pays de la planète. Nos paysages terrestres et aquatiques et nos écosystèmes sont à la fois étendus et divers, faisant des Canadiennes et des Canadiens des intendants de grandes portions de la toundra et des forêts tempérées, et de grandes étendues de prairies et d'écosystèmes montagneux du monde. Près de la moitié du Canada est boisé, représentant environ 10 p. 100 des forêts tempérées et 30 p. 100 des forêts boréales de la planète. La région arctique du Canada constitue environ 20 p. 100 des zones circumpolaires de la planète.

Les écosystèmes aquatiques du Canada sont tout aussi impressionnants car nos rivières et nos lacs représentent au moins 7,6 p. 100 de l'approvisionnement en eau douce de toute la planète, et un quart des terres humides qui restent au monde se trouvent au Canada. Étant touché par trois océans, le Canada possède 224 000 km de côte et le deuxième plus grand plateau continental, lequel a une superficie de 3,7 millions km<sup>2</sup>.

Les divers paysages terrestres et aquatiques du Canada abritent un grand nombre d'espèces de flore et de faune. Au cours de la préparation de l'étude nationale sur la biodiversité du Canada *La biodiversité du Canada : État actuel, avantages économiques, coûts de conservation et besoins non satisfaits* laquelle a été terminée en 1995, des estimations de la diversité totale ont été établies. Ce recensement taxinomique a fait état d'environ 71 000 espèces de micro-organismes, de champignons, de plantes et d'animaux observés et décrits par des scientifiques au Canada.

En plus des espèces documentées, les scientifiques estiment qu'il y a plus de 68 000 autres espèces qui n'ont pas encore été décrites ou qui n'ont pas fait l'objet de rapports, faisant grimper la diversité totale des espèces au Canada à plus de 140 000 espèces. Au moins 54 des espèces documentées de plantes vasculaires, de mammifères, de poissons d'eau douce et de mollusques au Canada sont des espèces endémiques, c'est-à-dire qu'elles ne se trouvent nul part ailleurs au monde. Parmi les exemples les plus connus de nos espèces endémiques, on trouve la marmotte de l'île Vancouver, le chevalier cuivré de la région de Montréal ainsi que le corégone d'Acadie du Sud de la Nouvelle-Écosse.

Dans plusieurs cas, la taille de la population est toute aussi impressionnante que la diversité. Le Canada abrite certains des plus grands troupeaux de caribous en liberté du monde, ainsi que certaines des plus grandes populations sauvages d'ours, de loups, de martres, de castors, de lynx et d'autres mammifères. Les écosystèmes marins du Canada subviennent aux besoins de grandes populations de mammifères marins,

### **Stratégie canadienne de la biodiversité - Déclaration**

**d'engagement :** Nous, soussignés, confirmons au nom de nos gouvernements respectifs que nous sommes engagés à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources biologiques. Nous nous servons de la Stratégie canadienne de la biodiversité comme guide de nos mesures et nous invitons toutes les Canadiennes et tous les Canadiens à se joindre à nous dans la conservation de la biodiversité du Canada et dans l'utilisation durable de nos ressources biologiques. [Traduction]

d'oiseaux de mer et d'invertébrés. Les stocks de poisson sont aussi diversifiés et permettent une pêche commerciale, de subsistance et sportive.

Il est difficile de décrire adéquatement l'importance des ressources biologiques pour les Canadiennes et les Canadiens. Les collectivités autochtones et locales ont longtemps été dépendantes de l'exploitation durable de ces ressources pour leur alimentation et leur revenu. Depuis les premiers peuplements coloniaux, lorsque les pêches et le commerce des fourrures ont été établis, les riches ressources naturelles du Canada ont fourni l'assise de son développement et de sa richesse.

**La contribution économique des ressources biologiques** : Le rapport national sur la biodiversité du Canada *La biodiversité du Canada : État actuel, avantages économiques, coûts de conservation et besoins non satisfaits* a été publié en 1995 et représentait une tentative visant à faire mieux comprendre l'état et la valeur de la biodiversité du Canada. Le rapport concluait que les avantages monétaires estimés réalisés par des Canadiennes et des Canadiens à partir de leurs ressources biologiques atteignent environ 70 milliards de dollars par an. Ces estimations sont considérées prudentes et ne comprennent pas le traitement à valeur ajoutée.

L'économie du Canada d'aujourd'hui continue de dépendre fortement des industries fondées sur les ressources telles que l'agriculture, les pêches, la foresterie, l'observation et la prise des espèces sauvages, l'écotourisme et les loisirs extérieurs. Ensemble, ces secteurs emploient des millions de Canadiennes et de Canadiens et apportent des milliards de dollars au produit intérieur brut. L'écotourisme et les loisirs extérieurs sont de plus en plus importants et devraient continuer à prendre de l'ampleur à mesure que nos paysages terrestres et aquatiques vastes et purs ainsi que nos abondantes et diverses espèces sauvages attirent des touristes de partout au monde. La recherche

et le développement pharmaceutiques et biotechnologiques qui dépendent de l'accès aux ressources biologiques et génétiques et qui vont probablement devenir des secteurs économiques de plus en plus importants au Canada.

Pour de nombreuses Canadiennes et de nombreux Canadiens, la diversité des espaces et des espèces dans ce pays est une source d'inspiration émotionnelle, artistique et spirituelle et d'identité culturelle. Au cours de milliers d'années, les peuples autochtones ont établi une relation culturelle des plus intimes avec la nature, qui ne peut être remplacée ou décrite en termes monétaires. Il est essentiel de conserver la diversité biologique afin de continuer à appuyer et à maintenir la diversité culturelle et la qualité de vie de toutes les Canadiennes et tous les Canadiens.

### **III. Défis de la conservation et de l'utilisation durable**

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont élaboré et mis en œuvre de nombreuses politiques, lois, stratégies et de nombreux plans d'action et programmes de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité. De nombreux défis demeurent malgré tous ces efforts.

Le plus récent rapport (3 mai 2001) sur la situation des espèces au Canada préparé par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) indique que 380 espèces sont inscrites à différentes catégories de risque, dont 115 qui sont en voie

de disparition et 82 qui sont menacées. Beaucoup d'autres espèces peuvent être en péril, mais nous savons très peu de choses à leur sujet, au sujet de leurs habitats ou de leurs besoins écologiques.

Bien qu'au Canada la plupart des espèces soient prises d'une manière durable, il n'y a pas de gestion durable pour toutes les espèces dans toutes les régions. Par exemple, les eaux côtières de l'Atlantique et du Pacifique ont connu des réductions considérables des stocks de morue du Nord, de saumon et d'autres poissons pêchés. Bien que la plupart des espèces prises ne soient pas considérées en voie de disparition ou menacées, la réduction de la taille de leurs populations a entraîné la fermeture ou la réduction des niveaux de prises. En conséquence, des milliers d'emplois et le bien-être de résidents de centaines de collectivités, notamment celles des régions côtières ont été touchés.

Un certain nombre des grands écosystèmes du Canada ont presque été entièrement détruits à cause des habitudes d'aménagement et de peuplement des humains. Environnement Canada estime que 14 des 177 écorégions terrestres sont en grave danger de perte de biodiversité. Dans l'Ouest du Canada, par exemple, moins de 1 p. 100 de l'écosystème des prairies à herbes hautes du Canada est intact, et il ne reste que des fragments du petit désert du Sud de l'Okanagan.

La forêt carolinienne survit sur de petites étendues dans le Centre du Canada et, dans les Maritimes, les forêts anciennes ont été réduites à de tout petits peuplements. Dans bon nombre des régions habitées du Canada, les terres humides et les estuaires ont été drainés ou considérablement modifiés. Des milliers de petits lacs dans l'Est du Canada continuent à subir les incidences des précipitations acides qui provoquent la perte des communautés de poissons, d'amphibiens et de crustacés. L'écosystème des Grands Lacs a été grandement modifié par la pêche commerciale intensive, par les envahissements successifs d'espèces étrangères, par la pollution et par la modification des habitats. Depuis de nombreuses décennies, le bassin hydrographique du fleuve Saint-Laurent a reçu des décharges accumulées de déchets toxiques, d'eaux usées municipales et du lessivage des terres cultivées.

De nouveaux défis en matière de biodiversité se présentent également. On prévoit que le climat mondial deviendra une des menaces les plus importantes à la biodiversité, touchant directement et indirectement les espèces en provoquant des changements à leurs habitats. Ensemble, les niveaux accrus de gaz à effet de serre, l'appauvrissement de l'ozone, les polluants ambiants dangereux, les précipitations acides et les rayons ultra-violetts forceront les espèces à s'adapter ou à se déplacer. Combien seront-elles à survivre, et quelle sera l'incidence éventuelle sur la diversité génétique? Il est difficile de le prédire.



Le problème des espèces étrangères envahissant de nouveaux territoires est devenu tellement sérieux qu'il est considéré, à l'échelle mondiale, comme la deuxième menace la plus importante à la biodiversité après la perte de l'habitat (UICN, 1998). Les espèces étrangères sont liées au déclin des espèces indigènes, elles ont réduit la qualité de l'eau dans de nombreuses régions, et, dans certains cas, ont provoqué des

L'introduction d'espèces étrangères se poursuit aujourd'hui, et le nombre de ces espèces en Amérique du Nord, y compris au Canada, ne cesse d'augmenter ainsi que les conséquences économiques et écologiques rattachées à ces introductions (Pimentel, 1999) [traduction]. L'incidence totale de ces espèces n'a pas été complètement évaluée, mais nous savons qu'elles causent des centaines de millions de dollars de dommages partout au Canada. Une espèce de plante, l'euphorbe érule, provoque par elle-même des millions de dollars de dommages dans les terrains de parcours de l'Ouest du Canada. L'Union mondiale pour la nature (UICN) désigne l'euphorbe érule comme étant une des pires espèces étrangères envahissantes de la planète. C'est en 2000 qu'on a confirmé pour la première fois la présence du virus de la sharka au Canada. Sans des mécanismes de détection et de réaction rapide, ce virus pourrait menacer certaines des récoltes de fruits les plus importantes de l'Ontario. Les espèces étrangères ont de graves répercussions sur l'environnement.

risques à la santé des êtres humains. Étant donné l'augmentation du commerce et des déplacements partout au monde, il est de plus en plus difficile de prévenir l'introduction d'espèces étrangères.

Partout au Canada, les biologistes de la conservation, les gestionnaires et les exploitants des ressources font face à des questions difficiles portant sur la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques, par exemple :

- quels écosystèmes et quelles espèces représentent des priorités en matière de conservation et nécessitent les interventions les plus urgentes;
- comment pouvons-nous créer efficacement des partenariats;
- comment pouvons-nous accroître la sensibilisation du public aux enjeux de la conservation et de l'utilisation durable, et faire participer toutes les Canadiennes et tous les Canadiens à l'intendance de la biodiversité;
- comment pouvons-nous intégrer nos politiques et programmes économiques, sociaux et environnementaux;
- quelles sont les conséquences économiques des mesures de conservation, et comment les coûts peuvent-ils être partagés de manière équitable dans l'ensemble de notre société;
- comment définir et atteindre l'utilisation durable dans différents secteurs, tels que forestier, halieutique et agricole;
- quelle quantité d'habitats est nécessaire;
- quelle doit être la taille des populations et combien doit-il y en avoir pour qu'une espèce sauvage soit viable à long terme;
- pourquoi certaines espèces augmentent-elles en nombre alors que d'autres déclinent;
- quels outils de conservation et d'utilisation durable possédons-nous, et quelles améliorations et innovations sont nécessaires?

#### IV. Relever les défis

Les questions de biodiversité sont complexes et nécessitent la collaboration entre les gouvernements et entre les secteurs. La collaboration existe depuis longtemps au Canada entre les gouvernements responsables des forêts, des pêches, de l'agriculture, des parcs, de l'environnement et de la faune, y compris les collectivités autochtones et locales, les organisations de conservation, les intérêts commerciaux, les propriétaires fonciers, les établissements scientifiques et d'éducation et d'autres intervenants. Bien qu'il faille relever de nombreux défis pour en arriver à des solutions et partager équitablement les coûts et les responsabilités des interventions, la réussite de cette collaboration a démontré qu'une approche d'équipe peut souvent produire des avantages à plus long terme, plutôt que des mesures individuelles.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont collaboré afin d'élaborer et de mettre en œuvre plusieurs stratégies et accords pancanadiens qui contribueront directement aux objectifs de conservation de la biodiversité et aideront à assurer l'utilisation durable des ressources biologiques. En plus de la Stratégie canadienne de la biodiversité, ceux-ci comprennent, (pour n'en nommer que quelques-uns) :

- une stratégie nationale des forêts qui démontre l'engagement envers la gestion durable des forêts;
- une déclaration d'engagement nationale à l'achèvement des réseaux d'aires protégées du Canada représentatives des régions naturelles terrestres;
- de nombreuses initiatives liées à l'atteinte d'une exploitation agricole et de pêches durables;
- la Stratégie de conservation du milieu marin arctique et un programme d'activités national pour la protection du milieu marin à partir d'activités sur les terres;
- un accord national pour la protection des espèces en péril.

Des stratégies conjointes et fondées sur la collaboration sont nécessaires de nos jours pour relever les défis complexes entourant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. À titre d'exemple, la population des montagnes du Sud du caribou des bois a récemment été ajoutée à la liste du COSEPAC en tant qu'espèce menacée à la suite d'une perte d'habitat.

En raison des nombreux facteurs et secteurs qui ont joué un rôle dans la perte, la modification et la fragmentation de l'habitat du caribou (foresterie, agriculture, exploitation minière, oléoducs et gazoducs), la clé du rétablissement de l'espèce résidera en la collaboration, le partage de données et la prise de décisions intégrée.

De plus, de nombreuses politiques et lois et de nombreux programmes et règlements des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux mettent en œuvre et orientent les efforts de conservation et d'utilisation durable afin de réduire les incidences anthropiques sur la biodiversité et pour atteindre le développement durable à long terme. Les domaines touchés comprennent :

- l'établissement de taux de prise durables;
- l'établissement d'aires de conservation des espèces sauvages et de terres sauvages;
- la préparation de plans de gestion intégrée des ressources;
- l'évaluation des incidences environnementales;

- les approches de planification et de gestion de l'utilisation des terres.

Les lois et leur mise en application sont des éléments essentiels de la gestion générale des ressources biologiques et des ressources non renouvelables du Canada (espèces sauvages, forêts, pêches, exploitation minière, pétrolière et gazière).

Les initiatives de rétablissement des espèces en péril, y compris les mesures incitatives pour encourager la participation, ont été améliorées, et le Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril a récemment mis sur pied une base de données sur la situation générale des espèces au Canada.

Bien que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux aient la plus grande responsabilité d'assurer la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques, ils ne peuvent agir seuls. Les particuliers, les propriétaires fonciers, les entreprises, les organisations de conservation, les collectivités autochtones et locales, les administrations locales et beaucoup d'autres intervenants ont participé aux efforts de conservation et d'utilisation durable depuis des décennies. Au cours des dernières années, la sensibilisation accrue aux questions environnementales a mené à de nombreuses améliorations des politiques, des programmes et des initiatives communautaires qui viennent compléter ou appuyer les initiatives gouvernementales.

En conséquence des activités des gouvernements et des efforts des particuliers, des collectivités, des organisations, des entreprises et des autres intervenants, il y a encore au Canada de vastes étendues de prairies, de forêts, d'aires arctiques, de régions montagneuses, de plans d'eau douce et de zones marines qui fonctionnent comme écosystèmes sains. Bien qu'il y ait de nombreuses espèces en péril au Canada, très peu d'espèces sont disparues à l'échelle mondiale ou disparues du Canada au cours des 50 dernières années. La grande majorité des espèces sauvages du Canada existent à des niveaux viables.

#### ***V. Renouveau de l'engagement du Canada à la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité :***

La diffusion en 1996 de la Stratégie canadienne de la biodiversité signalait l'engagement du gouvernement envers la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques. Parmi les principales directions stratégiques visant la mise en œuvre de la Stratégie, on trouve les engagements suivants :

- renforcer les liens au niveau ministériel afin de surveiller la mise en œuvre de la Stratégie;
- produire des rapports sur les mesures prises par les gouvernements pour mettre en œuvre la Stratégie
- assurer des occasions de participation des intervenants à la mise en œuvre de la Stratégie;
- faire des rapports de manière régulière sur la situation et les tendances de la biodiversité au Canada;

- trouver divers moyens permettant aux collectivités autochtones de participer à la mise en oeuvre de la Stratégie.

En août 2000, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la faune se sont réunis afin d'examiner les progrès de la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité et pour étudier les défis qui se sont présentés pendant les activités de mise en œuvre des cinq dernières années. Bien que les ministres responsables de la faune aient souligné l'importance de poursuivre les efforts de mise en œuvre de la Stratégie, ils ont également reconnu que beaucoup d'activités de mise en œuvre nécessitaient la collaboration entre les compétences et ont demandé au Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la biodiversité de déterminer les mesures de collaboration prioritaires que les ministres examineraient à leur prochaine réunion.

Le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la biodiversité s'est réuni à l'automne 2000 et a décidé d'un processus pour la préparation du rapport demandé par les ministres responsables de la faune. Deux gestionnaires de projet ont été choisis, soit un représentant du gouvernement fédéral provenant d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et un représentant provincial-territorial de Saskatchewan Environment and Resource Management pour travailler sous la coordination du Bureau de la Convention sur la biodiversité d'Environnement Canada.

L'accord sur les priorités qui seront examinées par les ministres s'est révélé un grand défi. Le Groupe de travail a réfléchi sur une vaste gamme d'initiatives en biodiversité fondées sur la collaboration, y compris des initiatives sectorielles telles que les efforts permanents des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux visant à atteindre une gestion des forêts, une prise des ressources halieutiques et fauniques et une agriculture durables. De plus, de nombreuses initiatives intersectorielles ont été examinées, y compris : assurer la mise en œuvre de l'accord sur des mesures de manutention sécuritaire des organismes génétiquement modifiés; développer des réseaux d'aires protégées; accroître les efforts d'inventaire et de taxinomie pour mieux décrire la situation et les tendances des espèces sauvages et domestiques et produire des rapports à ce sujet; faire des efforts pour le rétablissement des espèces en péril fondés sur la collaboration; élaborer un plan d'action pour l'intendance des espèces sauvages et des poissons.

Le Groupe de travail, bien que se concentrant sur les enjeux canadiens, a pris en compte les initiatives internationales en matière de biodiversité, notamment les nouveaux efforts internationaux liés aux espèces étrangères, à la taxinomie, à la gestion des données et de l'information et aux exigences internationales de production de rapports sur la situation et les tendances de la biodiversité.

#### ***VI. Mesures de collaboration prioritaires recommandées pour la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité (2001-2006) :***

Plusieurs domaines de collaboration pancanadienne se sont dégagés comme priorités par l'entremise d'une série de réunions, d'ateliers et de téléconférences nationaux ainsi que des discussions au sein de chaque compétence.

Le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la biodiversité a proposé que les ministres appuient les priorités suivantes de collaboration et accordent au Groupe de travail le mandat d'entreprendre des mesures en élaborant un programme de travail ainsi qu'un budget des coûts afférents de mise en œuvre visant à :

- **Aborder la menace des espèces étrangères envahissantes** : élaborer un plan provisoire afin d'aborder la menace croissante posée par les espèces étrangères envahissantes au Canada et ce, d'ici l'automne 2002.
- **Établir l'assise de la science et de l'information sur la biodiversité** : élaborer, d'ici l'automne 2003, un programme scientifique et de recherche afin de comprendre et aborder de manière plus efficace les causes des pertes de biodiversité ainsi que la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques; élaborer une stratégie afin d'améliorer la collecte, la gestion, le partage, l'analyse et l'accessibilité de l'information biologique d'ici l'automne 2002.
- **Surveillance de la situation et des tendances de la biodiversité et préparation de rapports à ce sujet** : élaborer un plan d'activités, d'ici l'automne 2002, visant à améliorer la surveillance et l'intégration des données sur la biodiversité dans l'ensemble des écosystèmes et pour faciliter la production régulière de rapports sur la situation et les tendances de la biodiversité au Canada à partir de 2005.
- **Faire participer les Canadiennes et les Canadiens à l'intendance de la biodiversité** : élaborer, d'ici l'automne 2003, une stratégie d'intendance de la biodiversité appuyant et se fondant sur des engagements existants du Plan d'action pancanadien pour l'intendance, lequel avait été appuyé par les ministres responsables de la faune et qui accroît la participation à l'intendance de la biodiversité par tous les secteurs de la société canadienne.

Le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la biodiversité a également proposé que les ministres demandent au groupe de leur faire rapport dans un an des progrès réalisés vers la mise en œuvre des priorités et des mesures proposées.

L'annexe ci-jointe fournit une justification détaillée ainsi que des recommandations pour chacune des quatre priorités proposées.

## **ANNEXES**

### **Aborder la menace des espèces étrangères envahissantes**

#### **Énoncé du besoin :**

Les espèces étrangères envahissantes ont une incidence sur la biodiversité dans les écosystèmes naturels et modifiés par le déplacement des espèces, l'introduction de maladies, le parasitisme, l'hybridation, la prédation et la modification des habitats. Tout cela peut causer le déclin ou la disparition d'une population indigène ou endémique, ainsi que la transformation ou la détérioration des écosystèmes. Les espèces étrangères envahissantes entraînent des coûts sociaux et économiques significatifs pour tous les secteurs de la société, notamment dans les industries d'exploitation des ressources naturelles (l'agriculture, la foresterie, les pêches).

Après la perte d'habitats, les espèces étrangères envahissantes sont considérées comme la menace la plus grave à la biodiversité. Comme la pollution de l'air et de l'eau et le changement climatique, les espèces étrangères envahissantes représentent un enjeu transfrontalier. Puisque le cadre législatif afférent est très fragmenté d'une compétence à l'autre et au sein des compétences, la gestion efficace de ces espèces nécessite des mesures de collaboration de toutes les compétences. Une stratégie pancanadienne complète est donc nécessaire pour combattre les espèces étrangères envahissantes.

#### **Contexte :**

Une évaluation préliminaire de la liste de 1998 du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada indique qu'environ 25 p. 100 des espèces en voie de disparition au Canada, 31 p. 100 des espèces menacées et 16 p. 100 des espèces vulnérables sont d'une manière ou d'une autre en péril à cause des espèces étrangères.

Les évaluations aux États-Unis estiment les coûts des espèces étrangères envahissantes à 138 milliards de dollars US par année en pertes de production et en efforts de gestion. Bien qu'il n'y ait jamais eu d'évaluation complète des incidences des espèces étrangères envahissantes au Canada, l'information provenant des États-Unis et de d'autres pays, ainsi que de nombreuses études au Canada, permet de tirer la conclusion que les espèces étrangères envahissantes représentent une grave menace pour l'économie du Canada. Par exemple, les estimations actuelles indiquent qu'au moins 7 milliards de dollars de dommages par année sont faits aux secteurs de l'agriculture et de la foresterie par les espèces étrangères envahissantes.

#### **Le besoin d'accroître la collaboration entre les compétences :**

Chacune des provinces et chacun des territoires possèdent un ensemble de lois portant sur divers aspects des espèces étrangères envahissantes. Le gouvernement du Canada a aussi un rôle important à jouer dans la prévention de l'arrivée de ces

espèces au Canada, en exerçant un contrôle de base en ce qui a trait à l'importation et l'exportation nationales de biens ainsi que le transport entre les provinces.

Bien que les lois soient en place dans toutes les compétences, le cadre de travail actuel est fragmenté et incohérent et présente des lacunes importantes au plan de la prévention. Certains programmes visant à traiter des espèces étrangères envahissantes ont produit de bons résultats, mais beaucoup ont tendance à réagir à la situation et à ne toucher qu'à un seul secteur. Il faut y réagir de façon à empêcher que les espèces étrangères envahissantes ne s'introduisent et ne se répandent davantage.

**Recommandations proposées :**

Il est recommandé que les diverses compétences collaborent à l'élaboration d'un plan provisoire abordant la menace croissante posée par les espèces étrangères envahissantes au Canada, d'ici l'automne 2002.

## Établir l'assise de la science et de l'information sur la biodiversité

### Énoncé du besoin :

Le Canada a un besoin urgent en mesures solides afin de revigorer nos capacités scientifiques en matière de biodiversité pour appuyer la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources, assurer sa position économique concurrentielle et respecter ses obligations dans le cadre de la Stratégie canadienne de la biodiversité et de la Convention sur la diversité biologique. De plus, les connaissances spécialisées à l'échelle nationale doivent suivre le rythme des domaines scientifiques qui avancent rapidement, et qui sont liés à la biodiversité, par exemple la biologie de la conservation, l'écologie des paysages, la biotechnologie et la gestion de l'information.

De nombreux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux recueillent des données et de l'information sur la biodiversité. Cependant, ces données ne sont pas souvent diffusées en raison de problèmes d'échange d'information entre les systèmes de gestion ou parce que les particuliers ne connaissent pas les sources potentiellement utiles. De plus, la gamme complète des données requises par les responsables de la planification et de la gestion des ressources afin de prendre des décisions éclairées n'est souvent pas disponible.

Des systèmes efficaces de gestion sont requis pour faire en sorte que les données soient accessibles à ceux qui en ont besoin, *lorsqu'ils* en ont besoin. Le partage des données entre toutes les compétences et tous les secteurs est une priorité pour la gestion efficace fondée sur les écosystèmes.

### Contexte :

Un des principaux objectifs de la Stratégie canadienne de la biodiversité est d'accroître la compréhension des écosystèmes et la capacité des utilisateurs et des gestionnaires des ressources à utiliser la biodiversité d'une manière durable. Plusieurs orientations stratégiques particulières portant sur la recherche se trouvent dans la Stratégie.

Collectivement, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dépensent des milliards de dollars en recherche. Le gouvernement fédéral affecte actuellement environ 6 milliards de dollars par année à la recherche et au développement scientifiques et, dans le discours du Trône de janvier 2001, a promis d'au moins doubler l'investissement fédéral actuel d'ici 2010. Cet engagement pourrait représenter d'importantes occasions de recherche et de développement en biodiversité pourvu que les priorités soient clairement établies et qu'on en tienne évidemment compte. L'établissement d'un programme de recherche prioritaire en biodiversité, entériné par toutes les compétences, produirait fort probablement une augmentation des fonds pour une telle recherche.

Une capacité accrue de gestion de données est également un élément clé de la Stratégie. Les données doivent être généralement partagées afin d'aborder des questions complexes en matière de biodiversité et de fournir l'assise aux utilisateurs et aux gestionnaires des ressources pour qu'ils puissent atteindre leurs objectifs de conservation de la biodiversité et assurer l'utilisation durable des ressources biologiques. La Stratégie canadienne de la biodiversité comprend des engagements



précis afin d'améliorer la gestion des données et de l'information au Canada, y compris la poursuite des initiatives pour établir des centres de conservation des données et l'amélioration de l'accès, la diffusion et le partage des données et qui proviennent des recherches financées par le public.

Il y a eu des progrès dans l'amélioration de la gestion des données partout au Canada au cours des cinq dernières années. Les centres de données sur la conservation poursuivent leur collecte et leur diffusion de l'information sur les espèces et les populations menacées ou rares. En juillet 1999, l'Association pour l'information sur la biodiversité (AIB), un organe international non gouvernemental, a été créé et fonctionne maintenant avec les centres de données sur la conservation partout au Canada afin d'élaborer, de gérer et de diffuser l'information essentielle sur la biodiversité.

Environnement Canada a créé un groupe de travail pour l'aider à réaliser la création du Système canadien d'information sur l'environnement (SCIE), qui vise à assurer un accès convivial et opportun à de l'information nécessaire à la prise de décisions éclairées portant sur l'environnement.

En mars 2001, une conférence intitulée "Le capital naturel du Canada – Investissons dans la biodiversité pour l'âge de l'information" a eu lieu dans le but de recueillir des commentaires sur les lacunes en gestion de l'information portant sur la science de la biodiversité et pour aborder la question du manque important de scientifiques dans les domaines de la taxinomie et de la systématique au Canada. Les participants à la conférence ont recommandé la création d'une base de connaissances électronique liées sur toutes les formes de vie afin de faciliter la compréhension, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Un plan stratégique est en voie d'élaboration pour répondre à ces recommandations et pour travailler à la création d'un réseau d'innovation et de connaissances en biodiversité.

Beaucoup de travail reste à faire et un besoin croissant de collaboration se fait sentir entre toutes les compétences pour assurer l'interopérabilité de systèmes et pour éliminer les obstacles au partage des données.

### **Recommandation proposée :**

Il est recommandé que les compétences collaborent afin d'élaborer d'ici l'automne 2003 un programme scientifique et de recherche afin de mieux comprendre et de traiter les causes de la perte de la biodiversité ainsi que la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques et d'élaborer une stratégie afin d'améliorer la collecte, la gestion, le partage, l'analyse et l'accessibilité de l'information biologique d'ici l'automne 2002.

## **Surveillance de la situation et des tendances de la biodiversité et préparation de rapports à ce sujet**

### **Énoncé du besoin :**

La surveillance et la préparation de rapports subséquents sur la situation et les tendances de la biodiversité sont essentiels afin de déterminer l'efficacité des politiques et des programmes de conservation et d'utilisation durable, de déceler les changements significatifs qui pourraient mériter une réaction en matière de gestion et de garantir que les décideurs et le public sont toujours bien informés.

Bien que des initiatives de surveillance et de préparation de rapports soient continues (p. ex. le système national de classification de la végétation, le réseau CDC-AIB, le COSEPAC, RESCAPÉ et le rapport afférent sur la Situation générale des espèces sauvages au Canada), il n'y a aucun cadre commun permettant de faciliter l'intégration des données sur des espèces et des données jusqu'aux échelles nationales, internationales et des écorégions.

L'élaboration d'un cadre commun et la préparation de rapports nationaux sur la situation et les tendances de la biodiversité accroîtraient l'accès des compétences aux données détenues aux plans national et régional, permettraient l'intégration d'une plus vaste gamme de séries de données disponibles et accroîtraient la compréhension des changements dans l'environnement en ce qui concerne les écosystèmes partagés. Une approche commune permettrait aussi d'aider à l'identification des lacunes importantes à la planification nécessaire pour les combler.

La préparation d'un rapport pancanadien sur la situation et les tendances de la biodiversité permettrait à toutes les compétences d'accroître la sensibilisation et la portée des questions portant sur la biodiversité et de respecter les engagements en matière de préparation de rapports contenus dans la Stratégie canadienne de la biodiversité.

### **Contexte :**

La surveillance est un élément important de la Stratégie canadienne de la biodiversité. Les initiatives de surveillance actuelles au Canada ont lieu au sein et dans l'ensemble des secteurs et des compétences et sont entreprises par de nombreux organismes et de nombreuses organisations, y compris des organismes gouvernementaux, le secteur privé, des organismes non gouvernementaux, des universités, des collèges, des musées et d'autres établissements scientifiques, à partir du niveau des collectivités jusqu'aux écorégions. Bien que ces initiatives soient marquées, elles ont tendance à répondre aux besoins d'un secteur ou d'une seule compétence. Il n'existe aucun cadre commun convenu qui faciliterait l'intégration des données; un tel cadre est cependant nécessaire à la détection et à la compréhension des changements en matière de biodiversité et à la compréhension des causes du changement et de l'efficacité de tous les moyens d'intervention.

La préparation de rapports sur la situation et les tendances de la biodiversité au Canada est à la fois une obligation nationale et internationale en vertu de la Stratégie canadienne de la biodiversité. L'article 26 de la Convention sur la diversité biologique demande que chaque partie contractante prépare un rapport sur l'efficacité des mesures qu'elle a entreprises pour mettre en œuvre la Convention. La Convention est explicite sur la nécessité d'évaluations scientifiques et techniques de la situation de la biodiversité.

Actuellement, il existe plusieurs mécanismes relatifs à la préparation de rapports sur divers aspects de la situation et des tendances de la biodiversité au Canada, y compris les rapports sur l'état de l'environnement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, *Les espèces sauvages 2000 : Situation générale des espèces au Canada*, un rapport préparé en vertu de l'Accord pour la protection des espèces en péril, les rapports sur l'état des forêts, des parcs et des Grands Lacs, et les évaluations des écozones, etc. Les rapports actuels ont tendance à porter sur un secteur ou une compétence. La préparation du premier rapport sur la situation et les tendances de la biodiversité au Canada sera l'occasion d'évaluer la biodiversité d'une façon détaillée, de comprendre et de préparer des rapports sur le sujet ainsi que sur les facteurs sous-jacents qui touchent la biodiversité. Cette approche améliorera l'efficacité de la surveillance et de la préparation de rapports, et réduira le chevauchement des efforts, intégrera une plus vaste gamme de séries de données disponibles et permettra l'établissement de priorités pour traiter ces lacunes. Le rapport sera également avantageux en ce qui concerne l'accroissement de la sensibilisation du public aux questions de la biodiversité.

#### **Recommandation :**

Il est recommandé que les compétences collaborent afin d'élaborer un plan d'activités d'ici l'automne 2002 visant à accroître la surveillance et l'intégration des données et de l'information sur la biodiversité dans l'ensemble des écosystèmes et de faciliter la préparation de rapports réguliers sur la situation et les tendances de la biodiversité au Canada à partir de 2005.

## **Faire participer les Canadiennes et les Canadiens à l'intendance de la biodiversité**

### **Énoncé du besoin :**

La participation et l'habilitation du public et des groupes environnementaux, de conservation et de ressources par le truchement de l'intendance sont essentielles à la mise en œuvre efficace et à long terme de la Stratégie canadienne de la biodiversité. Il faut consacrer des efforts afin de faire participer davantage de Canadiennes et de Canadiens à l'intendance de la biodiversité. Puisque la plupart des Canadiennes et des Canadiens habitent dans des régions urbaines, il est essentiel que l'intendance soit mise en valeur dans les villes et les villages. Les systèmes d'éducation sont un autre objectif essentiel, car il est vital que les étudiants comprennent très tôt les répercussions de leurs décisions sur l'environnement et pour qu'ils comprennent les types d'actions pouvant être pris relativement à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources biologiques.

### **Contexte :**

L'ensemble des compétences peut s'appuyer sur une variété de programmes d'intendance axés sur l'accroissement de la participation des citoyens dans la conservation des espèces sauvages et de l'habitat. Un certain nombre d'industries de ressources ont également élaboré des programmes d'intendance; les plans d'exploitations agricoles écologiques et le Programme de reconnaissance de l'intendance des forêts étant deux bons exemples. Les industries de ressources forment aussi des alliances, tel le groupe de l'intendance de la biodiversité dans les industries des ressources qui a vu le jour suivant une conférence sur l'intendance de la biodiversité tenue à Regina en 1999.

En 1998, les ministres de la faune ont modifié l'Accord pour la protection des espèces en péril pour y inclure l'intendance. Un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'intendance a été mis sur pied pour préparer un cadre commun d'intendance qui se concentre sur les poissons et les espèces sauvages et leurs habitats, mais plus particulièrement sur les espèces en péril des régions rurales du Canada.

Le gouvernement de l'Ontario en collaboration avec le ministère fédéral des Pêches et des Océans élabore également un portail électronique national sur l'intendance qui fournira un accès à guichet unique aux programmes d'intendance partout au Canada.

### **Recommandation :**

Il est recommandé que les compétences collaborent afin d'élaborer une stratégie d'intendance de la biodiversité d'ici l'automne 2003 qui appuie et développe les

engagements existants dans le cadre du Plan d'action pancanadien pour l'intendance, lequel a été entériné par les ministres de la faune et encourage les initiatives favorisant l'accroissement de la participation à l'intendance de la biodiversité dans tous les secteurs de la société canadienne.

## GLOSSAIRE

**Biodiversité ou diversité biologique** : Variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre celles-ci ainsi que celle des écosystèmes.

**Biotechnologie** : Toute application scientifique et technologique à l'utilisation directe ou indirecte des organismes vivants, en entier ou en partie, ou des dérivés de ceux-ci, dans leur forme naturelle ou modifiée.

**Conservation** : Maintien ou utilisation durable des ressources de la Terre de manière à préserver la diversité des écosystèmes, des espèces et des gènes ainsi que les phénomènes évolutifs et autres qui les façonnent. La conservation peut comprendre ou non l'utilisation des ressources, autrement dit, certaines régions, espèces ou populations peuvent être soustraites à l'utilisation de l'homme dans le cadre d'une approche globale de conservation des paysages terrestres et aquatiques.

**Développement durable** : Développement qui répond aux besoins actuels sans nuire à la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

**Écosystème** : Complexe dynamique de plantes, d'animaux et de micro-organismes et leur environnement non vivant qui, par leurs interactions, forment une unité fonctionnelle. Ce terme peut décrire les petites unités comme les grandes, depuis la simple goutte d'eau jusqu'à la biosphère en entier.

**Espèce disparue du Canada** : Espèce qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui existe ailleurs.

**Espèce en voie de disparition** : Espèce menacée d'extinction ou de disparition immédiate si les facteurs qui l'affectent continuent d'agir. Il peut s'agir, entre autres, d'une espèce dont les effectifs ont été réduits à un niveau critique ou dont les habitats ont été détruits à tel point qu'elle est considérée comme en danger d'extinction immédiate.

**Espèce endémique** : Espèce présente à un seul endroit ou dans une seule zone écologique en particulier.

**Espèce étrangère envahissante** : Organisme introduit dans un écosystème d'où il est naturellement absent, à la suite de gestes délibérés ou accidentels posés par l'être humain, et qui menace ensuite ses espèces indigènes.

**Espèce menacée** : Espèce qui deviendra vraisemblablement en voie de disparition si les pressions d'origine naturelle ou humaine qui agissent sur elle ne sont pas inversées.

**Espèces sauvages** : Organismes, tels que mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, invertébrés, plantes, protistes, virus, champignons, algues et bactéries.

**Habitat** : Lieu ou type de site où un organisme ou une population existe à l'état naturel. Au cours de leur vie, certaines espèces peuvent avoir besoin de différents habitats à différentes fins.

**RESCAPÉ** : Comité sur le rétablissement des espèces canadiennes en péril, composé de représentants des gouvernements, d'organismes non gouvernementaux et du secteur privé et chargé de préparer des plans de rétablissement concernant de multiples espèces et écosystèmes, pour le bien de tous les éléments de la biodiversité.

**Ressources biologiques** : Ressources génétiques, organismes ou éléments de ceux-ci, populations, ou tout autre élément biotique des écosystèmes ayant une utilisation ou une valeur réelle ou potentielle pour l'humanité.

**Ressources non renouvelables** : Ressources, comme les minéraux, les métaux, le gaz naturel et le pétrole, dont les réserves s'épuisent à mesure qu'elles sont utilisées.

**Utilisation durable** : Utilisation des éléments constitutifs de la biodiversité d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas leur déclin à long terme, préservant ainsi leur potentiel d'utilisation pour satisfaire aux besoins et aux aspirations des générations futures.

## RÉFÉRENCES

- Groupe de travail sur la biodiversité. *Stratégie canadienne de la biodiversité : Réponse du Canada à la Convention sur la diversité biologique*, Ottawa, novembre 1994. (Disponible en français à [http://www.bco.ec.gc.ca/DocumentPublications\\_f.cfm](http://www.bco.ec.gc.ca/DocumentPublications_f.cfm) et en anglais à [http://www.bco.ec.gc.ca/DocumentPublications\\_e.cfm](http://www.bco.ec.gc.ca/DocumentPublications_e.cfm))
- Centre canadien de la biodiversité. *Canada Country Study of Biodiversity: Taxonomic and Ecological Census, Economic Benefits, Conservation Costs and Unmet Needs*, Ottawa, avril 1992.
- Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril. *Les Espèces Sauvages 2000 : situation générale des espèces au Canada*, Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, 2001. (Disponible à [www.wildspecies.ca](http://www.wildspecies.ca))
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. (Disponible en français à [http://www.ec.gc.ca/press/2001/010503-2\\_n\\_f.htm](http://www.ec.gc.ca/press/2001/010503-2_n_f.htm) et en anglais à [http://www.ec.gc.ca/press/2001/010503-2\\_n\\_e.htm](http://www.ec.gc.ca/press/2001/010503-2_n_e.htm))
- Convention sur la diversité biologique*, 29 décembre 1993. (Disponible en français à [http://www.cbin.ec.gc.ca/cbin/HTML/fr/Document/CBD\\_f.pdf](http://www.cbin.ec.gc.ca/cbin/HTML/fr/Document/CBD_f.pdf) et en anglais à [http://www.cbin.ec.gc.ca/cbin/HTML/en/Document/CBD\\_e.pdf](http://www.cbin.ec.gc.ca/cbin/HTML/en/Document/CBD_e.pdf))
- Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Commission de la sauvegarde des espèces, Invasive Species Specialist Group. *IUCN Guidelines for the Prevention of Biodiversity Loss Caused by Alien Invasive Species*, mai 2000. (Publication disponible en ligne à <http://www.iucn.org/themes/ssc/pubs/policy/invasivesEng.htm>)
- Pimentel, D., L. Lach, R. Zuniga, and D. Morrison. *Environmental and Economic Costs Associated with Non-indigenous Species in the United States*, New York, Université de Cornell. (Publication disponible en ligne à [http://www.news.cornell.edu/releases/Jan99/species\\_costs.html](http://www.news.cornell.edu/releases/Jan99/species_costs.html))